



Affiché le 27 JUN 2025
Certifié exécutoire le 27 JUN 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025
Sous la présidence de Jean-Luc PICARD, maire

N° 20250603 – Requalification de la place du Carouge. Demande de subventions.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 16
Date de convocation : 12 juin 2025

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves, BOUILLOUX Didier, DAUJAT Samuel, FLOUR Sylvie HENRI Nadine, HEUZÉ Guillaume, PEULET Sylvie, PUVILLAND Marie-Laure, TISSOT Stéphanie

Excusés : BURTIN Christian (a donné pouvoir à Jean-Luc PICARD), JAILLET Aurélie (a donné pouvoir à Sylvie FLOUR), THÊTE Patrice (a donné pouvoir à Didier BOUILLOUX), HAMEL Philippe, ANDRÉ Nicolas, FAVIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : Didier BOUILLOUX

EXPOSÉ

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de la place du Carouge. Il présente au conseil municipal un avant-projet des travaux de réorganisation des espaces publics de la place, le coût estimatif ainsi que le plan de financement.

Le projet comprend le réaménagement des espaces publics ainsi que la démolition de l'espace culture et loisirs.

Le coût global est estimé à 1 515 438,64 € HT.

Le maire propose de solliciter une aide du Département au titre des « investissements structurants » et au titre de « la transition écologique », selon le plan de financement suivant :

Financement			
Libellé	Montant		%
	Investissements structurants	transition écologique	
PET 2	189 000 €		12%
DETR	150 000 €	50 000 €	13%
Région	130 000 €	20 000 €	10%
Département	150 000 €	60 000 €	14%
Europe	50 000 €	20 000 €	5%
Fond vert	25 000 €	25 000 €	3%
Agence de l'eau	30 000 €	20 000 €	3%
Autofinancement	452 626 €	143 812 €	39%
TOTAL	1 176 626 €	338 812 €	

Le conseil municipal, après délibération,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification de la place du Carouge pour un montant estimatif global de
1 515 438,64 € HT.

DONNE tous pouvoirs au maire pour solliciter une aide du Département :

- Pour un montant de 150 000 € au titre des investissements structurants
- Pour un montant de 60 000 € au titre de la transition écologique

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours mois an que ci-dessus.

Le secrétaire,

Le maire,

